Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 022-212202758-20260506-DELIB41_060526-DE

COMMUNE de SAINT-BARNABE
7, rue du Centre-22600 SAINT-BARNABE
Tél. : 02.96.26.74.66
mairie@saint-barnabe.bzh

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date convocation : 30 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15 **Présents** : 14 **Votants** : 15

L'an deux mil vingt-six, le mercredi 6 mai à 19 Heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé à la Salle de la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Georges LE FRANC (MAIRE).

Présents : M. LE FRANC Georges, Mme PHILIPPE Fanny, M. JOUAN Michel, Mme LE GALLO Véronique, M. HAMON Daniel, Mme BUZULIER Marie-Paule, M.DONNIO Patrick, M. BRIAND Samuel, Mme MILBÉO Lyne, M. LE FORESTIER Alain, Mme BLANCHARD Christelle, M. HILLION Jean-Yves, Mme THIERRY Astrid, M. LEPAGE Vincent

Absente : Mme Charlène RIBEIRO donnant pouvoir à M. Michel JOUAN

Ouverture de la séance à 19 heures 35

Secrétaire de séance : Mme Fanny PHILIPPE

DELIBERATION 2026-041

REAMENAGEMENT DU HALL DE LA MAIRIE/BIBLIOTHEQUE : LANCEMENT DE LA CONSULTATION D'UN MAITRE D'ŒUVRE

Monsieur Le Maire rappelle que le hall entre la mairie et la bibliothèque présente des désordres : infiltrations, surchauffe estivale, inconfort hivernal, luminosité. Des améliorations pourraient y être apportées. Monsieur Le Maire donne lecture de l'étude de faisabilité établie par l'ADAC 22au membres du conseil. Compte-tenu de l'état des lieux, des travaux sont envisageables au niveau de :

X Fonctionnalité : l'espace est trop vitré. Le sanitaire reçoit également la fonction de local ménage. L'espace vert paysager situé derrière le bâtiment devra être facilement accessible depuis cet espace de transition entre les deux fonctions du bâtiment, notamment pour sa mise en valeur. => Réflexion sur la création d'un espace moins vitré (couverture, murs de façade... en harmonie avec le bâti existant) => Refonte des sanitaires => Création d'un local ménage dédié => Ouverture du volume vers l'espace vert paysager à l'arrière.

X Accessibilité : d'un point de vue réglementaire, le bâtiment ne répond pas totalement aux normes d'accessibilité des PMR attendues dans l'existant. => Le sanitaire devra être réaménagé.

X Esthétique : les travaux impliquent des travaux d'amélioration esthétique de l'espace du hall => des travaux de refonte total de l'espace.

X la Thermique: la Mairie et la bibliothèque sont chauffées => Un audit a été réalisé, il conviendra de suivre les préconisations afin d'améliorer les performances du bâtiment => Les travaux sur l'espace du hall seront l'occasion de remplacer les Menuiseries extérieures du RdC côté jardin car elles présentent elles aussi des désordres.

L'enveloppe prévisionnelle du coût des travaux, soit 135 000 € est donnée à titre indicatif, suivant les évolutions programmatiques, elle sera ré-évaluée.

L'opération comportera dans sa partie restructuration un volet amélioration énergétique (remplacement des menuiseries extérieures du bâtiment existant...), les travaux pourront être intégrés dans la démarche des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE).

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 022-212202758-20260506-DELIB41_060526-DE

Monsieur Le Maire propose de solliciter L'Agence Départementale d'Appui aux Collectivités des Côtes d'Armor pour assister la commune dans la suite du projet avec un accompagnement pour le choix d'un maître d'œuvre qui se verra alors confier une mission de base telle que définie dans le Code de la Commande Publique (ancienne loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée dite loi MOP) et présente le devis à hauteur de 1 500 € HT avec les missions suivantes :

X Programme Rédaction d'un programme technique de l'opération envisagée, cahier des charges nécessaire à une prestation externe de maîtrise d'œuvre (architecte, bureaux d'études...) avec appui à l'estimation du montant global de l'opération, à la définition de l'enveloppe financière prévisionnelle. Aide au choix des procédures de commande publique.

X Consultations MOE et prestataires annexes Rédaction du dossier de consultation de la maîtrise d'œuvre et de prestations annexes (coordonnateur de sécurité SPS...) Assistance à la passation des contrats de maîtrise d'œuvre et de prestations annexes (coordonnateur de sécurité SPS ..): assistance au choix, notamment au travers de l'ouverture des plis, de l'analyse des offres

Compte tenu des spécificités du projet envisagé, des missions complémentaires semblent pertinentes notamment la mission OPC (Ordonnancement Pilotage Coordination) qui sécurise le chantier en terme de phasage et de planification.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- VALIDE le devis de l'ADAC à hauteur de 1 500 € HT pour la définition du programme et la consultation d'un Maître d'œuvre relatif au réaménagement du hall de la mairie/bibliothèque ;
- AUTORISE le Maire à lancer la consultation en vue de retenir l'équipe de maîtrise d'œuvre pour la réalisation du projet de réhabilitation du hall de la mairie/bibliothèque ;
- DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

La secrétaire de séance,
Mme Fanny PHILIPPE

Le Maire,
Georges LE FRANC

MAIRIE DE ST-BARNABE
R.F.
22600